

Monsieur le député du Morbihan,

en tant que présidente de l'ARELA Bretagne (Association Régionale de Enseignants de Langues Anciennes, membre de la CNARELA /Coordination nationale), je m'adresse à vous à la veille de votre rencontre avec Madame la Ministre de l'Education Nationale au sujet de la réforme des Collèges et viens vous demander, comme à notre représentant dans l'hémicycle, de l'interroger au sujet de l'avenir des langues anciennes au sein de cette réforme.

En effet, notre association, qui réunit les professeurs de Lettres Classiques des 4 départements bretons aussi bien de l'enseignement public que de l'enseignement privé, est très inquiète à la lecture des quelques informations concernant le latin et le grec au collège dans cette réforme. Quittant le statut de matières enseignées proprement dites, le latin et le grec (il est à peine question de celui-ci dans le projet!!!!) se voient seulement envisagés dans le cadre des EPI, c'est-à-dire dans la part d'autonomie laissée aux établissements.

Cette autonomie pour des enseignements qui jusqu'ici étaient, du moins pour le latin, proposés dans la quasi totalité des collèges, pourrait faire disparaître rapidement les Langues Anciennes de nos établissements sauf dans quelques collèges de zones privilégiées où les parents sont d'un niveau culturel assez élevé pour réclamer ces enseignements qui paraissent souvent à ceux qui sont mal informés "inutiles ou élitistes" alors qu'il n'en est rien, vous le savez bien.

Des questions précises se posent donc, notamment :

- Comment l'horaire de Langue Ancienne, latin ou grec (aujourd'hui 2h en 5e, 3h en 4e et en 3e), pourra-t-il s'inscrire durablement dans les EPI à côté d'autres propositions d'EPI temporaires (6mois) ?

- Quid des élèves qui déménageront et risquent de ne pas pouvoir poursuivre leur étude de langue ancienne sur 3 ans ?

- Que deviendra la Langue Ancienne au départ (mutation retraite) de l'enseignant de Lettres Classiques (souvent il n'y en a qu'un par collège, surtout dans les zones rurales) ? Son poste sera-t-il automatiquement reconduit comme c'est le cas actuellement ou pourra-t-il être transformé en poste de Lettres Modernes parce que les langues anciennes ne feront pas partie du "tronc commun" ?

- Puisqu'il y aura "autonomie", comment assurer aux élèves le suivi d'un programme qui leur permette d'avoir un niveau comparable à l'entrée en seconde où seront regroupés des latinistes ou hellénistes venant de différents collèges ?

Comprenez bien qu'il ne s'agit pas là d'une inquiétude corporatiste : nous sommes tous aussi professeurs de français et nos emplois d'enseignants ne sont pas menacés en tant que tels, bien au contraire puisque nous lisons dans le texte de la réforme "pour améliorer le niveau de français de tous les collégiens, des éléments culturels et linguistiques des langues anciennes seront intégrés dans le programme de français".

Mais ceci suscite une autre interrogation: si nous autres Lettres Classiques pouvons tous assurer cela, ce n'est pas le cas de tous les enseignants de lettres dont un certain nombre n'a jamais étudié ces langues. Cet élément du projet, tout à fait louable, nous semble donc difficilement applicable.

On ne peut vouloir améliorer un niveau de français en confiant une partie du programme au hasard des compétences éventuelles des enseignants et en faisant un sort marginal aux langues anciennes, laissé au bon plaisir des établissements.

Nous sommes très inquiets de l'avenir de l'apprentissage proprement dit de ces Langues Anciennes, étudiées aujourd'hui par 25 à 30 % des collégiens, sachant que c'est à cet âge qu'on apprend le plus facilement et qu'on acquiert un regard sur le monde. Autant il est important de leur donner une

ouverture sur les autres cultures par le biais des Langues Vivantes, autant l'étude des langues anciennes leur permet d'avoir une vision de nos cultures à travers le temps, un regard qui relativise et replace les choses à l'échelle de l'histoire humaine.

En outre, la France s'enorgueillit de brillants spécialistes de l'antiquité. Il en est beaucoup parmi eux à qui l'école seule a donné cet élan, faute d'une famille avertie en la matière. Allons-nous laisser ce pan de notre science à une élite sociale ?

Ce serait, ne serait-ce que numériquement, une grande perte pour nos Universités et centres de recherche. La France risque aussi de perdre son niveau culturel au regard de nos voisins.

Et ce serait pour l'ensemble de nos concitoyens une perte encore plus grande : un rempart de références formé par tous ceux qui les ont peu ou prou acquises dès la jeunesse.

En effet un monde euro-méditerranéen sans latinistes et sans hellénistes serait un monde sans mémoire, dépourvu de cette profondeur de champ si utile pour construire l'avenir, et sans repères humanistes.

L'avenir est devant nous.

Demandez à Madame la Ministre quelle part réelle elle compte donner à ces enseignements qui ne séparent pas mais réunissent par des "souvenirs communs" (nous avons tous été colonisés par Rome...) toutes les rives de la Méditerranée.

D'avance nous vous remercions de nous représenter par cette interrogation précise, et nous vous adressons nos salutations distinguées.

Pour ma part, je suis aujourd'hui à votre disposition pour de plus amples informations si nécessaire.

Pour l'ARELA Bretagne, sa Présidente
Marie-Cécile Navet-Grémillet